

LE QUITUS D'INTERVENTION

*Un document essentiel
pour vous et pour tous !*



Dans un souci d'amélioration de votre satisfaction et de la qualité de nos services, la SACOVIV a mis en place un **QUITUS D'INTERVENTION** pour assurer un meilleur suivi des travaux réalisés dans votre logement.

Ce document vous est remis par l'entreprise à la fin de son intervention.

À QUOI SERT LE QUITUS D'INTERVENTION ?

Le quitus est un document juridique qui atteste qu'une entreprise a réalisé l'intervention conformément à la commande. Il est utile pour :

 Attester que l'intervention a bien eu lieu à la date indiquée.

 Confirmer que les travaux réalisés correspondent à ceux prévus, sous réserve de vos observations.

 Assurer le suivi administratif et technique de votre dossier.

 Évaluer la qualité des prestations de nos entreprises partenaires.

 Conformément au Code civil (articles 1353 et suivants), le quitus constitue un élément de preuve pouvant être utilisé en cas de contestation sur le déroulement d'une intervention.

EN CAS DE DIFFICULTÉ

Avant ou pendant l'intervention d'une entreprise, si vous avez besoin de précisions (type de travaux, durée, numéro de commande, affaire technique...), n'hésitez pas à contacter :

- **Votre Responsable d'immeuble**
- **Votre Employé d'immeuble**

Ils sont là pour vous renseigner et vous accompagner.



AVANT DE SIGNER, PRENEZ QUELQUES INSTANTS POUR VÉRIFIER LE DOCUMENT

Merci de contrôler que les informations suivantes sont correctement renseignées par le technicien :

✓ La date de l'intervention



✓ Le nom de l'entreprise



✓ Le nom du technicien intervenant



✓ Le numéro de commande ou de l'affaire technique



LA RUBRIQUE « COMMENTAIRES » EST IMPORTANTE !

Cet espace vous permet d'indiquer vos observations, réserves ou remarques, par exemple sur :

 La qualité des travaux réalisés

 Les travaux restant à réaliser

 Le respect des horaires du rendez-vous

 Le comportement du personnel intervenant

 Le respect de votre logement et des lieux d'intervention

 Merci d'apposer votre signature (ou vos initiales accompagnées de votre nom) uniquement après avoir vérifié le contenu du document.

UNE ORGANISATION DE PROXIMITÉ À VOTRE SERVICE !

Depuis plusieurs mois, la SACOVIV réorganise ses services pour être encore plus proche de vous. De nouveaux affichages sont en cours de déploiement dans votre hall. Vous y trouverez :



VOTRE EMPLOYÉ D'IMMEUBLE

Votre premier interlocuteur pour signaler un problème dans votre logement ou dans les parties communes.



VOTRE RESPONSABLE D'IMMEUBLE

Référent pour le suivi et le traitement des problèmes techniques de votre résidence.



DES NUMÉROS UTILES

Les contacts des services du siège pour répondre à vos besoins.



LE PLANNING D'ENTRETIEN DE VOTRE RÉSIDENCE

Le calendrier des passages pour l'entretien et le nettoyage des parties communes.



**Merci pour votre confiance
et votre collaboration !**

Pour toute question,
contactez-nous :



04 72 21 19 00



SACOVIV